

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-2764

présenté par
Mme Meynier-Millefert

ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 7 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à empêcher la suppression de la majoration pour dépenses de recherches externalisé auprès d'organismes publics.

Cette mesure incite fortement les partenariats entre privé et public. La suppression de cette mesure est sujette à freiner le nombre de ces partenariats, ainsi que l'activité des laboratoires publics, et en conséquence l'innovation française.

Amendement proposé par Somfy.